

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 27 mars 2024

n° 34

page 1/1

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice :

PRESENTS: (11)

Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, Mme Roussenque, Mme Bazin, M. Penin, Mme Manson, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.

POUVOIRS : (4)

M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,
M. Melquiond, mandant, a pour mandataire Mme Phlipponneau,
M Bardet, mandant, a pour mandataire Mme Leclerc
M. Raynaud, mandant, a pour mandataire Mme Roussenque

EXCUSE : (2)

Mme Princet, M. Scaon.

RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD

Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES

OBJET : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables du budget Aide à Domicile au titre de l'exercice 2024

VU la demande adressée par monsieur le trésorier des collectivités du châtelleraudais, comptable du CCAS de Châtelleraut, soumettant à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement de produits du budget Aide à Domicile aux montants suivants :

- Liste 6638100133/2024 : 891,04 €

- Liste 6751141933/2024 : 214,78 €

Total : 1 105,82 €

CONSIDERANT que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectués,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- d'admettre en non valeur les titres de recettes soumis par le comptable de la collectivité.

Fait à Châtelleraut, le 27 mars 2024

La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**



Françoise BRAUD